

# Lettre à l'employeur pour écart salarial par rapport à la profession de référence

Le \_\_\_\_\_ 20\_\_

Monsieur/Madame  
Directeur(trice) des ressources humaines  
**NOM DE L'ÉTABLISSEMENT**

\_\_\_\_\_ (Québec) \_\_\_\_\_

**Objet : Écart entre le cadre et sa profession (article 24 du décret 1218-96)**

---

Monsieur/Madame,

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 24 du *Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux* (Décret 1218-96), permet de dé plafonner, à titre de rémunération, le maximum de la classe salariale du poste que j'occupe;

**CONSIDÉRANT QUE** je suis au maximum de la classe salariale de mon poste de cadre;

**CONSIDÉRANT QUE** ma profession de référence est le titre d'emploi de niveau syndiqué ou syndicable non syndiqué le plus élevé dans une structure hiérarchique donnée que je serais en mesure d'occuper compte tenu de ma formation académique et de mon expérience de travail;

La présente constitue une demande d'ajustement au \_\_\_\_\_ 20\_\_ de ma rémunération individuelle, et ce, conformément à l'article 24 du règlement précité.

Comptant recevoir de vos nouvelles sous peu, je vous prie de recevoir, Monsieur/Madame, mes salutations distinguées.

**Nom du/de la cadre**

Adresse

c. c. : \_\_\_\_\_, conseillère en ressources humaines, AGESSS